

Définition : Le terme « poésie » vient du grec « poiêsis », du verbe « poiein » signifiant « faire », « créer ». A l'origine, la poésie est un texte chanté accompagné de musique (la lyre), propre à exprimer des sentiments, notamment l'amour.

I. La versification

La versification est l'ensemble des techniques employées dans l'écriture poétique traditionnelle, qui obéissent à des usages : l'utilisation du vers, le regroupement en strophes, le jeu des rythmes et des sonorités...

1) Les types de vers

Le vers : mot qui vient du latin versus, « le sillon, la ligne d'écriture », historiquement « ce qui retourne à la ligne ». On peut repérer le vers grâce à un retour à la ligne indépendant de la bordure de la page.

Il ne faut pas confondre la phrase et le vers : une phrase peut s'étendre sur plusieurs vers et, inversement, un seul vers peut comporter plusieurs phrases. Ex extrait d'un poème de Verlaine :

Il pleure sans raison (vers 1)
Dans ce cœur qui s'écœure. (vers 2) } phrase

En fonction du nombre de syllabes contenues dans un vers, on identifie la longueur du vers. Les vers les plus répandus sont les suivants :

l'alexandrin (vers de 12 syllabes) : très utilisé dans la poésie classique, ex : « Quand / le / ciel / ba^s et / lourd / pèse / com / me^{un} / cou / ver / cle »
liaison liaison

- **le décasyllabe** (vers de 10 syllabes)
- **l'octosyllabe** (8 syllabes)
- **l'hexasyllabe** (6 syllabes)

Les vers les plus répandus sont des vers pairs, mais il existe également des vers impairs, plus rarement utilisés :

- **les hendécasyllabes** : vers de 11 syllabes
- **les ennéasyllabes** : vers de 9 syllabes
- **les heptasyllabes** : 7 syllabes
- **les pentasyllabes** : cinq syllabes.

Lorsque l'on compte les syllabes, il faut faire attention à deux cas particuliers :

- le « e » **muet** : en fin de mot, il ne se prononce pas si le mot suivant commence par une voyelle ; en revanche, il se prononce si le mot suivant commence par une consonne.

-le **hiatus** : est formé lorsque deux voyelles sont en contact à l'intérieur d'un mot ou d'un vers.

Deux possibilités de prononcer un hiatus : on peut faire entendre 2 syllabes, c'est la **diérèse**. Ex extrait d'alexandrins de V. Hugo :

« A/veu/gle/s et/ boi/teux/ vin/rent,/ et/ leurs/ hu/ées
Rail/laient /le /noir/ clai/ron/ son/nant/ sous/ les /nu/ées »

On peut aussi ne faire entendre qu'une syllabe, c'est ce qu'on appelle une **synérèse**. Ex dans un poème de Ronsard :

« Vous/ se/re(z)/z au/ fo(y)/yer/ u/ne/ viei/lle a/ccrou/pie,
Re/gret/tant/ mon/ a/mour/ et /vo/tre/ fier/ dé/dain. »

2) Rimes et sonorités

La rime est le retour d'un même son en fin de vers. La qualité de la rime dépend du nombre de sons communs : pour un son, elle est dite « **pauvre** » (bijou/caillou) ; pour deux sons, elle est dite « **suffisante** » (lion/émotion) ; pour trois sons, elle est dite « **riche** » (village / volage)

- La rime est « féminine » quand elle se termine par un e muet (ange/fange), dans tous les autres cas, elle est masculine (lâcheté/bonté)

Les rimes peuvent suivre différentes dispositions, voici les plus courantes :

- rimes plates ou suivies : lorsque les sons répétés suivent le schéma AABB.
- rimes croisées : « » ABAB
- rimes embrassées : « » ABBA
- rimes redoublées : lorsque plusieurs rimes sont répétées, du type AAA

-A l'intérieur des vers, les poètes peuvent jouer sur les sonorités, en répétant par exemple le son d'une voyelle, ce qu'on appelle une **assonance** : « tout m'afflige et me nuit et conspire à me nuire » (Racine). On peut également répéter le son d'une consonne, ce qu'on nomme une **allitération** : « Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes ». (Racine).

3) Strophes et formes fixes

La strophe est le regroupement de vers en un paragraphe, séparé du reste du poème par des blancs. Il existe différentes sortes de strophes, selon le nombre de vers qu'elle comporte ; les plus courantes sont :

- le **distique** : contient 2 vers.
- le **tercet** : contient 3 vers.
- le **quatrain** : contient 4 vers.
- le **quintil** : contient 5 vers.
- le **sizain** : « » 6 vers.

- le **dizain** : « » 10 vers.

On distingue différentes formes fixes de poème : des poèmes dont la structure en paragraphes, la composition restent les mêmes de siècle en siècle.

La ballade : forme de poème très utilisée au Moyen Âge ; il repose sur trois strophes qui comportent les mêmes rimes et un refrain. On retrouve ce refrain dans l'**envoi** (la strophe qui marque la clôture du poème).

Ex : « Ballade de celui qui chanta dans les supplices » d'Aragon.

Le sonnet : créé au XIV^{es} par l'italien Pétrarque, il est très fréquemment utilisé dans la poésie française à partir du XVI^{es}. Il se compose de deux quatrains (rimes embrassées) et de deux tercets. Le sonnet se divise généralement en **deux parties** : les quatrains forment une unité ; les tercets en forment une autre. Le derniers vers est appelé la « **chute** », il forme la conclusion du poème. Ex : « Le dormeur du val » de Rimbaud.

La chanson : poème d'inspiration populaire dont les vers sont répartis en strophes, ou couplets et qui comporte un refrain.

Ex : « Chanson » de V. Hugo

L'ode : poème lyrique hérité de l'Antiquité, composé de plusieurs groupes de trois strophes ayant la même longueur, qui **célèbre un personnage** ou un événement. Ex : « A Elvire » de Lamartine.

Le rondeau : forme apparue au XV^{es}, le rondeau comprend quinze vers répartis sur trois strophes ; son refrain apparaît au premier vers, à la fin de la deuxième strophe et au dernier vers.

Ex : « Ou vous savez tromper bien finement » de V. Voiture

Le pantoum : genre d'origine malaise, écrit en quatrains ; le deuxième et le quatrième vers de chaque strophe se répètent au premier et au troisième vers de la strophe suivante.

Ex : « Harmonie du soir » de Baudelaire.

Le calligramme : poème dont les mots, par leur répartition sur la page, forment un **dessin** ; sa lecture peut suivre plusieurs itinéraires.

Ex : « La tour Eiffel » de G. Apollinaire.

4) Rythme poétique.

Le rythme est le retour à intervalle régulier des accents. En poésie, deux rythmes se superposent : celui de la phrase française, dans laquelle l'accent tombe sur le dernier élément d'une phrase ou d'un groupe de mots. Le deuxième rythme est celui du vers : les accents tombent sur les mots situés à la fin du vers et à la césure (principale pause à l'intérieur d'un vers) ;

dans l'alexandrin, elle se situe à la sixième syllabe et coupe les deux vers en demi-vers, les hémistiches). Parfois, les deux rythmes ne concordent pas :

Lorsqu'une phrase commencée dans un vers s'achève sur le vers suivant, il y a une discordance. Le but du poète est alors de mettre en valeur les mots qui ne sont pas à une place traditionnelle.

- Soit cette discordance donne une impression de continuité, elle s'appelle **enjambement**.

Ex : « Et je ne hais rien tant que les contorsions

De tous ces grands faiseurs de protestations » (Molière)

- Soit cette discordance produit un effet de rupture, elle s'appelle **rejet** ou **contre-rejet**.

➤ Le **rejet** : la phrase commencée au début d'un vers se termine brutalement au début du vers suivant.

Ex : « Et la machine ailée en l'azur solitaire

Fuyait, et pour la voir vint de dessous la terre [...] » (Hugo)

➤ Le **contre-rejet** : la phrase commencée à la fin d'un vers se développe au vers suivant.

Ex : « Souvenir, souvenir que me veux-tu? L'automne

Faisait voler la grive à travers l'air atone » (Verlaine)

Le VERS LIBRE :

Il n'obéit pas à une structure régulière : **ni rime, ni strophe**, ni longueur de vers régulière (mètre). Surtout employé depuis la fin du XIX^{es}, ce vers se caractérise par la recherche du rythme le plus adapté à la création du poète. La ponctuation est souvent absente, ce qui permet toutes les modulations possibles du rythme et multiplie les interprétations.

II. L'évolution des formes poétiques

1) Les origines de la poésie : l'Antiquité.

La poésie est **d'abord orale**, elle chante les aventures des dieux et des héros et repose sur un système de rappels sonores pour faciliter la mémorisation. Cette tradition se perpétue dans l'Illiade et l'Odyssee d'Homère. Une poésie plus lyrique est apparue, composée d'odes religieuses ou satiriques. La poésie antique offre une grande diversité de formes et de tonalités.

2) Le Moyen Âge : de la chanson à l'écrit.

Les trouvères du M-A perpétuent la tradition orale de la poésie. Des formes écrites se développent cependant. Chanson, ballade et rondeau sont les

formes qui naissent et se déploient au M-A. Le lyrisme prend une place importante à cette époque ; il est consacré à l'éloge de la femme aimée. On parle alors de **poésie courtoise**, dont Charles d'Orléans (XV^os) est l'un des représentants.

3) Le XVI^os : Le renouvellement de l'écriture poétique.

A la Renaissance, la poésie connaît un essor important, sous l'impulsion des **poètes de la Pléiade**, comme du Bellay et Ronsard. Ils veulent succéder à la poésie antique dignement en proposant une **poésie en langue française**. Ils adoptent également la forme du sonnet, héritée des Italiens. Au sein de ces formes renouvelées, les poètes abordent des thèmes variés.

4) Le XVII^os : du baroque au classique.

Le mouvement **baroque** se développe entre les XVI^o et XVII^os. Les thèmes récurrents sont l'instabilité du monde, la mort, l'eau...

Le **classicisme** se développe en réaction au Baroque. Ce mouvement est marqué par une exigence de clarté et de mesure et met en place de **nombreuses règles** (cf mouvements littéraires). François de Malherbe (au début du siècle) et Nicolas Boileau, dans son *Art poétique* (1675) prônent une écriture poétique sous le signe de la **technique et de la raison**. Jean de la Fontaine dans ses *Fables* utilise son écriture poétique pour porter un regard satirique sur l'homme et la société de son temps.

5) Le XVIII^os : la poésie en recul.

La création poétique connaît au XVIII^os un certain repli, au profit d'autres genres littéraires. **La réflexion philosophique l'emporte sur l'expression lyrique** (Les Lumières).

6) Le XIX^os : Les révolutions de l'écriture poétique.

Les ruptures du **Romantisme** : En réaction au culte de la science et de la raison des Lumières, ce mouvement se concentre sur **l'individu et sur sa subjectivité**. Le monde est décrit à travers les sentiments et les questionnements du poète. Les poètes cherchent à se **libérer des règles classiques** trop contraignantes (règles sur l'alexandrin, cf V. Hugo).

La forme poétique va se moderniser, notamment grâce à C. Baudelaire qui conserve les formes classiques telles le sonnet en inventant des images nouvelles, fondées sur des associations inattendues (cf *Les Fleurs du mal*). Dans *Le Spleen de Paris*, il introduit le poème en prose.

De nombreux poètes **s'affranchissent de la forme versifiée** (Verlaine avec un vers impair) pour développer des poèmes en vers libres.

Les mouvements de la fin du siècle, le Parnasse et le Symbolisme témoignent

de la richesse de la réflexion et de la création. L'œuvre d'Arthur Rimbaud, brève et fulgurante, regroupe ces expérimentations tout en ouvrant des voies explorées encore aujourd'hui.

XX^os : la poésie en liberté.

Toute contrainte formelle a disparu. Chaque poète peut imposer ses propres règles, tel Apollinaire avec ses *Calligrammes*. Les poètes exploitent toutes les ressources du langage, **jouant avec les sens et les sonorités des mots**, comme Jacques Prévert le fait.

Les surréalistes explorent le réel, tels André Breton ou Desnos qui se penchent sur **leurs rêves, leur inconscient**.

III. Les principaux registres employés en poésie

Les registres lyrique et élégiaque.

Le registre lyrique fait référence à la lyre, l'instrument de musique utilisé par Orphée pour accompagner ses chants. Ce registre qualifie les textes qui expriment les **sentiments personnels** de l'auteur : l'amour, la tristesse...

Les marques de ce registre sont : l'utilisation de la **première personne** (singulier ou pluriel), les interjections et exclamations (qui expriment la force des émotions); les figures rhétoriques d'insistance (anaphore, hyperbole...); le champ lexical des émotions...

Le registre **élégiaque** est une sous-catégorie du registre lyrique : il désigne plus particulièrement **l'expression de la plainte** (amoureuse), de la déploration. Ce registre est très présent chez les Romantiques. On retrouve les mêmes procédés caractéristiques, auxquels s'ajoute le vocabulaire de la plainte.

Ces registres sont souvent associés au registre pathétique car le but est de faire éprouver de la compassion au lecteur, en lui faisant des confidences.

Le registre satirique.

La poésie n'est pas forcément lyrique, elle peut également chercher à délivrer un message au lecteur, afin de défendre une cause, c'est ce qu'on appelle la **poésie engagée**. Pour cela, le poète adopte souvent la satire qui consiste à critiquer quelqu'un ou quelque chose en s'en moquant. Ex : « Chanson » de Hugo.

Le registre épique.

Ce registre est moins répandu que les précédents, mais il désigne des récits de combats dans lesquels un héros s'illustre par son courage et sa vaillance. On le retrouve par exemple dans l'épopée écrite d'Homère.